

Je crois qu'il conviendrait d'ajouter que cette mesure aura tendance à stimuler l'augmentation accélérée de la valeur des terres. Au fur et à mesure que notre économie se raffermirait, je crois volontiers que la valeur des terres augmentera. Mais en doublant ces prêts d'un seul coup, nous encourageons les gens qui possèdent des terres à les vendre. C'est le cas notamment des cultivateurs qui désirent se retirer. On est porté à tirer le meilleur parti possible de cette augmentation, de cette inflation de la valeur des terres. Si nous avons augmenté ces prêts d'une façon plus modérée, je crois que cela aurait été plus avantageux.

Quant aux commentaires de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher), je crois qu'il faudrait s'intéresser davantage au sort des petits cultivateurs, à ceux qui n'ont pas beaucoup de garanties et qui aimeraient bénéficier des dispositions de la loi. Les jeunes qui ont été élevés dans une ferme, qui connaissent à fond l'agriculture et qui aimeraient s'y adonner estiment que cette loi ne leur procure pas assez d'avantages. Voilà un domaine que devraient examiner tous les députés qui s'intéressent à l'agriculture, les membres du comité de l'agriculture et le ministre lui-même, pour ce qui est de l'application de la loi.

J'ai un autre sujet de préoccupation qu'a signalé l'honorable représentant de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard). Je veux parler des taux d'intérêt. Lorsqu'il a présenté le projet de loi, le ministre n'a pas révélé quel serait le taux d'intérêt mais il a dit qu'il serait augmenté pour les prêts de \$20,000 à \$27,500. Il a laissé entendre que l'augmentation serait proportionnelle à l'augmentation des frais d'administration qui, selon lui, seraient de l'ordre de 1 p. 100 et qu'il pourrait y avoir aussi une légère augmentation afin de prévoir la réserve et le reste, ce qui équivaut à mon avis à une augmentation d'environ 7 p. 100.

Je n'arrive pas à comprendre comment le gouvernement peut présenter une mesure pareille qui établirait deux poids et deux mesures; à mon avis, c'est ce qui va se produire. En fait, je crois que cette méthode est contraire aux lois de l'économique. D'après mon expérience en matière d'argent, je sais que si l'on achète en grande quantité, on obtient d'habitude un rabais plutôt qu'une augmentation du prix. A vrai dire, le cultivateur fait un achat lorsqu'il contracte un emprunt. Il achète du crédit. Je crois que le ministre raisonne à rebours. En outre, les observations

[M. Southam.]

faites par le ministre le 7 mai dernier, lorsque nous examinâmes les crédits du ministère de l'Agriculture en comité des subsides, m'ont fort préoccupé. Comme en fait foi la page 3171 du Hansard, le ministre a dit:

Elle existe depuis bien avant 1961. Nous avons essayé, tout comme le gouvernement précédent, je le sais, de réduire la durée d'administration d'un emprunt, en ce qui concerne les cultivateurs qui, en somme, occupent une position essentielle.

Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration.

J'ai toujours donné comme directive à M. Owen, le directeur de la Société, de réduire cette durée. L'année dernière, on a réussi à la réduire considérablement. Cette année, les membres de la Société sont chargés de la réduire encore davantage—de dix jours—quels que soient les avocats qui s'occupent des prêts.

Le ministre a poursuivi ainsi:

Si les avocats ne les administrent pas immédiatement sans excuse véritable, alors on les remplacera. On a ordonné à tous ceux qui ont été nommés pour s'occuper de l'administration des prêts consentis par la Société du crédit agricole, de travailler avec diligence.

Et ainsi de suite. C'est tout simplement jeter de la poudre aux yeux, monsieur l'Orateur, car j'ai devant moi la question n° 451 posée par l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson), le 16 mars, à laquelle une réponse a été déposée à la Chambre le 29 avril 1964. La réponse donne le nombre d'avocats employés par la Société du crédit agricole. Je constate qu'il y a eu une diminution d'environ 40 p. 100 dans le nombre des avocats de cette Société. En fait, dans la province de Saskatchewan, leur nombre est passé d'une trentaine à 17.

Je n'arrive pas à comprendre comment peut s'appliquer la façon de penser du ministre. C'est un peu comme si on attelait une paire de chevaux à une charrette chargée de 125 boisseaux de blé en s'attendant qu'ils tirent le tout, ce qu'ils ne sauraient faire, et qu'ensuite on dételle un des deux en s'attendant que l'autre réussisse à lui seul. Voilà qui n'a ni queue ni tête. Il faut que les demandes des cultivateurs soient analysées par des conseillers juridiques. Cet après-midi, le député de Mackenzie (M. Korchinski) a fait remarquer que les demandes de prêt, l'an dernier, étaient passées de 5,000 à 8,000. Si tel est le cas, il importe d'accroître le nombre des conseillers juridiques, sans quoi les cultivateurs vont attendre longtemps. Les honoraires qu'on exige pour s'occuper de ces demandes ne sont pas trop élevés et j'ai constaté par expérience que certains avocats ont tendance à laisser ces demandes de côté pour des travaux plus lucratifs.